

10048 - 2009

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif au prolongement d'une artère sur le territoire de
la commune de Plan-les-Ouates

16 décembre 2009

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif du 13 octobre 2009 ;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 7 décembre 2009 ;

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 8 octobre 2009

ARRÊTE :

Prolongement de l'artère :

Chemin du Pont-du-Centenaire

à l'axe de circulation sans dénomination entre la route de Bardonnex et la route de Saint-Julien.

Entrée en vigueur de cette dénomination : le lendemain de sa publication

Le code voie (existant) de cette artère est le : 18996

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DSPE	1 ex.
DIM	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :